



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 115/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

MAPA « Mission d'accompagnement dans la recherche de co-financements et subventions »

Vu les articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique ;
Vu l'avis d'appel public à la concurrence transmis aux affiches de Grenoble le 7 mai 2024 pour publication ;
Vu les 8 plis reçus et la première analyse des offres effectuées ;
Vu les négociations menées puis la seconde analyse des offres produite et le classement en découlant ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec la BANQUE POSTALE, représentée par M. Serge BAYARD, située 115 rue de Sèvres - CP X702 - 75275 Paris CEDEX 06, le marché à procédure adaptée de « Mission d'accompagnement dans la recherche de co-financements et subventions ».

Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2024 à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit 2 fois par période d'un an.

La rémunération du prestataire sera calculée par application d'un prix global et forfaitaire auquel s'ajoutera une part de rémunération au succès (voir article 13 de l'AE valant CCAP).

La rémunération maximum du prestataire toutes périodes confondues restera inférieure à 221 000 € HT.

De signer l'acte d'engagement annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.